

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition d'attribution de subventions à des projets
en lien avec des actions éducatives et la vie associative**

CP/2020/240

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de soutenir financièrement une action de médiation scolaire au sein du collège Twinger ainsi que l'organisation de plusieurs événements en lien avec des actions éducatives et la vie associative.

**1. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACTION DE MEDIATION SCOLAIRE
REALISEE PAR UN ADULTE-RELAIS DE L'ARSEA AU COLLEGE TWINGER**

L'Association Régionale spécialisée d'Action sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA), a recruté un adulte-relais pour mettre en place une action de médiation scolaire au sein du collège Twinger à partir du 1^{er} septembre 2020.

Le dispositif Adulte-relais est un dispositif national relevant de la politique de la ville. Le recrutement des personnes doit répondre à certains critères (être issu d'un quartier relevant de la Politique de la Ville, être engagé dans la vie sociale et s'inscrire dans un processus de qualification).

Pour la réalisation de l'action de médiation scolaire au collège Twinger, l'adulte-relais a pour missions de :

- prévenir la violence au sein et aux abords de l'établissement,
- assurer des missions de médiation entre les familles et l'école en lien avec les équipes pédagogiques des écoles du réseau et du collège
- travailler à la lutte contre l'absentéisme et à la prévention du décrochage scolaire avec l'équipe de direction de l'établissement et les référents « décrochage »
- créer des liens entre les familles des élèves scolarisés dans le réseau, les associations, les institutions et les établissements scolaires.
- participer à la mise en œuvre du projet de réseau.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS), engagé par le Département avec les partenaires.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 937 € à l'ARSEA, au titre de la participation au financement d'un poste d'adulte-relais, pour la période septembre à décembre 2020.

La commission territoriale d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le

3 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LES JOURNEES EUROPEENNES DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE JUIFS

Depuis plus de vingt ans, au mois de septembre, sont organisées en Alsace les « Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs ».

L'objectif de cet événement, coordonné à l'échelle européenne par l'Association Européenne du Patrimoine Juif (AEPJ), est de mettre en évidence la diversité et la richesse du judaïsme, avec l'intention de promouvoir le dialogue, la reconnaissance et l'échange à travers des visites guidées, des conférences, des concerts, des spectacles et d'autres activités culturelles qui se déroulent simultanément sur tout le continent européen.

A travers l'ouverture, spécialement à cette occasion, de nombreux sites de patrimoine juif, le but est tout à la fois de répondre à la curiosité légitime du grand public, de faire revivre des lieux révélateurs d'une histoire partagée avec ses pages heureuses faites de coexistence et d'échanges, et ses pages plus sombres. Au-delà, il s'agit de réfléchir ensemble aux enseignements qui peuvent être tirés de cette histoire commune pour envisager une vie plus harmonieuse dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé notamment par ses enjeux de fraternité interreligieuse, de dialogue interculturel et de citoyenneté.

En 2019, les Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs se sont déroulées dans 35 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Les 80 visites et événements culturels proposés au public ont attiré environ 5 000 personnes.

Le thème de l'édition 2020 sera « Voyages et Migrations ». Il permettra de retracer les mouvements des communautés juives au cours de plus de 2 000 ans d'histoire : ruptures, accueil et intégration. Seront aussi mis en valeur l'apport des voyages commerciaux en termes d'échanges culturels, les traditions liées aux voyages et à l'hospitalité, etc. Une large part sera accordée aux récits de voyage et aux expériences individuelles.

Les visites de patrimoine et événements culturels proposés dans le cadre des Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs seront regroupés sur deux dimanches : les 6 et 13 septembre 2020. L'objectif est d'associer environ 50 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Longtemps soutenues par la Région Alsace, la Région Grand Est n'a plus souhaité subventionner ces journées ces dernières années. En 2019, la Ville de Strasbourg a exceptionnellement accepté d'imprimer les tracts et affiches.

Pour le format prévu en septembre prochain, l'association qui porte cet événement important où lieux de culte et de sépulture mais aussi musées juifs sont ouverts au grand public, les deux Départements alsaciens ainsi que les Villes de Mulhouse et de Strasbourg ont reçu une demande de subvention à hauteur de 1 500 € pour chacun des deux départements alsaciens et 1 000 € par ville.

L'action des Veilleurs de Mémoire sera notamment mise en avant dans ce rendez-vous très suivi en Alsace.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association B'nai B'rith René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2020 des « Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs en Alsace ».

La commission territoriale d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 3 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ (FSJU) AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERRELIGIEUSES

Le dialogue interreligieux est une marque forte de l'identité du territoire alsacien, qui est soutenu par les deux Départements alsaciens. L'Alsace est un ferment interreligieux du fait de son statut local spécifique et de la coexistence pacifique des religions sur son territoire : catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme sont présents de façon importante sur le territoire. Cette diversité, vécue comme une véritable richesse, est également une part non négligeable de l'identité alsacienne qu'il convient d'accompagner particulièrement pour promouvoir la paix sociale et l'entre-connaissance.

A ce titre, le Conseil Départemental a créé le Fonds de soutien aux Initiatives interreligieuses par délibération n° CD/2020/022.

L'exposition « Justes de chez nous – les Justes parmi les nations d'Alsace » (titre provisoire), organisée par la Délégation Est du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) a notamment pour but d'être mise à disposition des collèges d'Alsace afin que les élèves puissent être informés et documentés sur cette thématique et sur l'implication de personnes qui ont résisté et lutté contre l'antisémitisme durant la seconde guerre mondiale.

Il est prévu que l'exposition soit disponible au printemps 2021 pour que les collèges alsaciens puissent l'emprunter durant l'année scolaire 2021/2022.

Cette démarche répond aux objectifs du Fonds de soutien aux initiatives interreligieuses ; en effet, le FSJU (judaïsme) travaille en étroite collaboration avec le Diocèse (catholicisme) et l'UEPAL (protestantisme) sur cette thématique.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Délégation Est du Fonds Social Juif Unifié (FSJU), au titre du Fonds de soutien aux Initiatives interreligieuses.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE STRASBOURG POUR L'ORGANISATION DU « VILLAGE DES ASSOS » 2020

Créée en 1991, la Maison des Associations a pour mission de promouvoir et faciliter la vie associative locale. Cette structure constitue un pôle de compétences et de services aux associations, notamment par la mise à disposition de locaux, l'organisation de journées multi-conseils et de soirées d'information, la tenue de permanences sur la thématique de la comptabilité et la mise à disposition d'outils sur son site internet.

Depuis 1994, la Maison des Associations de Strasbourg organise annuellement un salon des associations, rebaptisé « Rentrée des associations » en 2014 et désormais "Village des assos".

Les objectifs en sont les suivants :

- permettre aux associations de se faire connaître du grand public,
- proposer aux Strasbourgeois des animations gratuites et diversifiées,

- permettre aux dirigeants associatifs de se rencontrer
- favoriser les dynamiques inter-associatives.

L'édition 2019 a attiré 18 000 visiteurs (contre 14 000 en 2018) et 200 associations, réunies autour d'une centaine d'animations.

Les financeurs 2019 étaient les suivants :

- Ville de Strasbourg : 95 000 €,
- Département du Bas-Rhin : 2 000 €,
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) : 4 500 €
- Partenaires privés : 9 000 €.

La conseillère territoriale vie associative du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est particulièrement mobilisée à l'occasion de cet événement pour aller au contact des structures et leur présenter l'action du Département.

La prochaine édition se tiendra au Parc de la Citadelle à Strasbourg les 19 et 20 septembre 2020. En accord avec la Ville de Strasbourg, il a été décidé de maintenir l'événement tout en proposant un format inédit qui permettra de répondre aux contraintes sanitaires en vigueur.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Maison des Associations de Strasbourg pour l'organisation de l'édition 2020 du Village des Assos.

La Commission Territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 3 septembre 2020, a émis un avis favorable.

| Code enveloppe budgétaire | Imputation M52 | Crédits prévus | Crédits disponibles | Crédits proposés |
|---------------------------|----------------|----------------|---------------------|------------------|
| 34014 | 65-6574-28 | 34 198,00 € | 1 198,00 € | 937,00 € |
| 46964 | 65-6574-28 | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 1 500,00 € |
| 46965 | 65-6574-28 | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 1 500,00 € |
| 43025 | 65-6574-33 | 14 000,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de 937 € à l'ARSEA, au titre de la participation au financement d'un poste d'adulte-relais, pour la période septembre à décembre 2020 ;

- décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association B'nai B'rith René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2020 des « Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs en Alsace » ;

- décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Délégation Est du Fonds Social Juif Unifié (FSJU), pour l'organisation d'une exposition « Justes de chez nous – les Justes parmi les nations d'Alsace », au titre du Fonds de soutien aux Initiatives

interreligieuses ;

- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Maison des Associations de Strasbourg pour l'organisation de l'édition 2020 du Village des Assos ;

Le versement de ces subventions sera effectué en une fois, dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY